



Mobile-home dans un camping

Par **balou**, le **05/04/2008** à **13:44**

nous avons acheter un mobile -home dans une base de loisirs,camping 3 étoiles ou nous louons un terrain (2250 euros à l'année) et aujourd'hui nous souhaitons le vendre hors le propriétaire du camping veut prendre une commission de 10 pour cent sur le prix de vente du mobile-home. Nous voulions savoir si le propriétaire de ce camping à le droit de faire cela ? Il ne veut également pas que nous invitations qui nous voulons pour la nuit dans le mobile home en notre absence en nous faisant remplir une liste avec le nom de 6 personnes de notre entourage seulement et pour les autres ils doivent lui payer une somme pour les nombre de jours ou ils resterons . A t'il le droit ?